

# Evolution réglementaires

Règlement de Natation Course

2023-2025

(Congrès technique du 5 octobre 2023 – publication du 4 Janvier 2023)



WORLD  
AQUATICS

## SW 1 DIRECTION DES COMPETITIONS

**SW 1.1** Le Comité de Direction désigné par l'organisme dirigeant a pouvoir de juridiction sur toutes les questions qui ne relèvent pas, d'après les règles, du juge-arbitre, des juges ou d'autres officiels et doit avoir le pouvoir de reporter des épreuves et de donner des instructions compatibles avec les règles adoptées pour organiser toute épreuve.

**SW 1.2** ~~Pour les Jeux Olympiques et les Championnats du Monde, le Bureau de la FINA désigne un nombre minimum d'officiels requis pour le contrôle des compétitions :~~

- ~~— Juge-arbitre (2)~~
- ~~— Superviseur de la salle de contrôle (1)~~
- ~~— Juge de Nage (4)~~
- ~~— Starters (2)~~
- ~~— Juges de virages en chef (2, 1 à chaque extrémité du bassin)~~
- ~~— Juges de virages (1 aux extrémités de chaque couloir)~~
- ~~— Secrétaire en chef (1)~~
- ~~— Commis de course (2)~~
- ~~— Annonceur (1)~~

Les organisateurs de compétitions de natation doivent nommer suffisamment d'officiels pour assurer l'équité, l'intégrité et la sécurité de la compétition.

*Commentaires TSC FINA & FFN :*

*L'article relatif à la composition du jury pour les championnats du Monde et les Jeux Olympiques est désormais replacé dans le chapitre « Règlement intérieur »*

**SW 1.2.1** Pour toutes les autres compétitions internationales, l'organisme dirigeant désigne le même nombre d'officiels ou un nombre inférieur, sous réserve de l'approbation de l'autorité régionale ou internationale concernée si nécessaire.

**SW 1.2.2** ~~S'il n'y a pas d'équipement automatique de classement, on doit avoir recours à un (1) chronométreur en chef, à un (1) chronométreur par couloir et à un (1) chronométreur additionnel.~~

Lorsqu'aucun équipement automatique de jugement n'est disponible, il doit être remplacé (et organisé) à l'initiative du chef chronométreur. Dans la mesure du possible un minimum d'un chronométreur par ligne doit être désigné, ainsi qu'un chronométreur additionnel en cas de mauvais fonctionnement d'un chronomètre.

Il est recommandé d'avoir 3 chronométreurs pour chaque ligne.

**SW 1.2.3** Un juge à l'arrivée en chef et des juges à l'arrivée peuvent être utilisés lorsque l'on n'utilise pas d'équipement automatique de jugement ~~classement~~ et/ou un chronométrage électronique. ¶

*Commentaire TSC FINA & FFN: ¶*

*La formule «°équipement automatique de chronométrage°» est remplacée par «°équipement automatique de jugement°». Cela permet de désigner l'ensemble des équipements utilisés et de couvrir toutes les situations (chronométrage, classement, départ, prise de relais, respect des règlements, ...). ¶*

*NOTA°: Seuls les équipements «°officiels°» validés par le comité de direction peuvent être utilisés. A titre exceptionnel le juge-arbitre peut décider d'utiliser des moyens complémentaires. ¶*

**SW 1.5** La direction de l'événement doit spécifier pour les séries, les demi-finales et les finales le protocole de présentation et de préparation que les concurrents doivent respecter lorsqu'ils quittent la dernière chambre d'appel.

*Commentaires TSC FINA & FFN :*

*Ce nouvel article s'inscrit dans une adaptation de la procédure de départ pour se mettre en conformité avec les pratiques déjà mises en œuvre lors des championnats nationaux et internationaux, en particulier lorsque qu'un « bib » (« dossard ») est utilisé pour la présentation de concurrent(e)s.*

**SW 2.1.5** ~~Au début de chaque épreuve, le juge-arbitre doit signaler aux nageurs, par une série de coups de sifflets brefs, de retirer tout vêtement sauf le maillot de bain,~~ Lorsque les nageurs ont retiré leurs vêtements à l'exception du maillot de bain, le juge-arbitre doit signaler le début de la course par une série de coups de sifflets brefs invitant les nageurs à rejoindre l'extrémité de départ, suivi par un long coup de sifflet, afin qu'ils prennent ~~de prendre~~ position sur le plot de départ (ou pour le dos et les relais quatre nages, d'entrer immédiatement dans l'eau). Un second long coup de sifflet doit signaler aux nageurs de dos et du relais quatre nages de rejoindre immédiatement la position de départ. Quand les nageurs et officiels sont prêts pour le départ, le juge-arbitre doit faire un geste vers le starter, avec le bras tendu, pour indiquer que les nageurs sont sous le contrôle du starter. Le bras tendu doit rester dans cette position jusqu'à ce que le départ ait été donné.

*Commentaires TSC FINA & FFN :*

*Ce nouvel article s'inscrit dans une adaptation de la procédure de départ pour se mettre en conformité avec les pratiques déjà mises en œuvre lors des championnats nationaux et internationaux, en particulier lorsque qu'un « bib » (affiche ventrale) est utilisé pour la présentation de concurrent(e)s.*

**SW 2.1.6** Pour prononcer une disqualification pour une faute au départ avant le signal de départ, la faute doit avoir été observée par le starter et le juge-arbitre.

Lorsqu'un équipement automatique de jugement est disponible, il peut être utilisé pour vérifier une disqualification.

*Commentaires TSC FINA & FFN :*

*Il s'agit d'inscrire dans le règlement que les caméras aériennes disposées au-dessus de la place de départ peuvent être utilisées.*

*Mais cela ne veut pas dire que le temps de réaction des nageurs peut être utilisé pour juger d'un mauvais départ.*

**SW 2.1.8** Toutes les infractions potentielles doivent être signalées verbalement au Juge-Arbitre. Une fois confirmée par le juge-arbitre, une carte de disqualification doit être remplie par l'officiel, détaillant l'événement, le numéro de couloir et l'infraction, puis signée.

*Commentaires TSC FINA & FFN :*

*Adaptation du règlement pour qu'il corresponde à la pratique.*

*La fiche de disqualification n'est utilisée que si l'infraction est retenue par le Juge-Arbitre.*

**SW 2.1.9** Le Juge-arbitre devra désigner des officiels qui détermineront, dans les épreuves de relais, si le nageur partant est en contact avec la plateforme du plot de départ lorsque le nageur précédent touche le mur.

Lorsqu'un équipement automatique de jugement avec vérification des prises de relais est disponible, il doit être utilisé conformément à l'article SW 13.1

*Commentaires TSC FINA & FFN :*

*Le juge arbitre peut missionner des officiels pour le contrôle des prises de relais.*

## **SW 2.2 Superviseur de la salle de contrôle**

**SW 2.2.1** Le superviseur doit superviser ~~l'opération de chronométrage~~ le fonctionnement de l'équipement automatique de jugement, y compris l'examen du retour arrière des caméras de chronométrage.

*Commentaires TSC FINA & FFN :*

*Une précision pour indiquer qu'il s'agit de l'ensemble du dispositif officiel utilisé pour le chronométrage, le classement, le jugement des prises de relais.*

**SW 2.2.2** Le superviseur est responsable du contrôle des résultats des sorties informatiques.

**SW 2.2.3** Le superviseur est responsable du contrôle des sorties des prises de relais et de la communication de tout départ anticipé au juge arbitre.

**SW 2.2.4** Le superviseur peut revoir la vidéo du dispositif de chronométrage pour confirmer un départ anticipé.

**SW 2.2.5** Le superviseur doit contrôler les forfaits après les séries ou les ~~finale~~s-demi-finales, enregistrer les résultats sur les formulaires officiels, faire la liste de tous les nouveaux records établis et conserver les résultats, si nécessaire.

*Commentaires TSC FINA & FFN :*

*Correction d'une anomalie de rédaction*



**SW 2.3.5** Le starter doit signaler au juge-arbitre toute infraction qu'il constate dans son champ de responsabilité.

*Commentaires TSC FINA & FFN :*

*Homogénéisation du règlement. Le starter intervient comme les autres officiels dans le seul champ placé sous sa « juridiction ».*

*La fiche de disqualification n'est utilisée que si l'infraction signalée est retenue par le juge-arbitre. (SW 2.1.8)*

**SW 2.4 ~~Commis de Course~~ Superviseur de la Chambre d'Appel**

**SW 2.4.1** Le ~~commis de course~~ superviseur de la chambre d'appel doit rassembler les nageurs avant chaque épreuve.

**SW 2.4.2** Le ~~commis de course~~ superviseur de la chambre d'appel doit signaler au juge-arbitre toute violation constatée concernant ~~la publicité~~ (article GR-6) le maillot de bain et la publicité, et l'absence d'un nageur qui a été appelé.

*Commentaires TSC FINA & FFN :*

*Mise en cohérence avec la pratique dans l'appellation de ce poste qui est très important dans le déroulement de la compétition.*

**SW 2.6.5** Lorsque le dispositif de départ en dos est utilisé, chaque juge de virages sur la plage de départ doit l'installer puis le retirer après le départ.

Une fois installé, le dispositif doit être réglé sur la position « 0 »

*Commentaire FFN :*

*C'est bien l'officiel qui doit le régler sur la position « 0 ».*

**SW 2.6.9** Les juges de virages doivent rapporter au juge-arbitre toute ~~violation~~ infraction ~~sur des cartes signées détaillant l'épreuve, le numéro de couloir et l'infraction~~ observée dans leur champ de responsabilité.

*Commentaires TSC FINA & FFN :*

*Homogénéisation du règlement. Les officiels interviennent dans le seul champ placé sous leur « juridiction ».*

*La fiche de disqualification n'est utilisée que si l'infraction signalée est retenue par le juge-arbitre. (SW 2.1.8)*

## **SW 2.7 Juges de Nage**

**SW 2.7.1** Les juges de nage doivent être situés de chaque côté du bassin.

**SW 2.7.2** Chaque juge de nage doit s'assurer que les règles relatives au style de nage de l'épreuve sont respectées, et doit observer les virages et les arrivées pour aider les juges de virages.

**SW 2.7.3** Les juges de nage doivent rapporter toute ~~violation~~ infraction au juge-arbitre ~~sur des cartes signées détaillant l'épreuve, le numéro de couloir et l'infraction~~ observée dans leur champ de responsabilité.

*Commentaires TSC FINA & FFN :*

*Homogénéisation du règlement. Les officiels interviennent dans le seul champ placé sous leur « juridiction ».*

*La fiche de disqualification n'est utilisée que si l'infraction signalée est retenue par le juge-arbitre. (SW 2.1.8)*

## SW 2.8 Chronométrateur en Chef

**SW 2.8.1** Le chronométrateur en chef doit affecter les places assises à tous les chronométrateurs et leur désigner les couloirs dont ils sont responsables. Il est recommandé qu'il y ait trois (3) chronométrateurs pour chaque couloir. Si l'équipement ~~de chronométrage~~ automatique de jugement n'est pas utilisé, il faut désigner deux (2) chronométrateurs supplémentaires, l'un ou l'autre étant chargé de remplacer un chronométrateur dont le chronomètre ne s'est pas déclenché ou s'est arrêté pendant une épreuve ou qui, pour toute autre raison, ne peut pas enregistrer le temps. Si l'on utilise des chronomètres digitaux le temps final et la place sont déterminés par le temps enregistré.

## SW 2.9 Chronométrateurs

**SW 2.9.1** Chaque chronométrateur doit prendre le temps des nageurs dans le couloir qui lui est assigné conformément à l'article SW 11.3. ~~Les chronomètres doivent être certifiés exacts et approuvés par le Comité de Direction de la rencontre.~~

*Commentaire FFN :*

*L'essai des chronomètres permet de valider le bon fonctionnement des chronomètres.*

## SW 2.10 Juge à l'arrivée en Chef – Si requis

**SW 2.10.1** Le juge à l'arrivée en chef doit indiquer à chaque juge à l'arrivée sa position et la place qu'il doit déterminer.

**SW 2.10.2** Après la course, le juge à l'arrivée en chef doit rassembler les feuilles de résultats signées par chaque juge à l'arrivée et établir le résultat et le classement qui doit être envoyé directement au juge-arbitre.

~~**SW 2.10.3** Lorsque l'équipement automatique de classement sert à juger l'arrivée de la course, le juge à l'arrivée en chef doit rapporter l'ordre d'arrivée enregistré par l'équipement après chaque course.~~

**SW 2.12 ~~Bureau de Contrôle~~ Chef enregistreur (autre que pour les Jeux Olympiques et les Championnats du Monde)**

**SW 2.12.1** ~~Le secrétaire en chef~~ Le chef enregistreur est responsable du contrôle des résultats imprimés depuis l'ordinateur ou issus des temps et des classements dans chaque épreuve qu'il a reçus du juge-arbitre. Le secrétaire en chef attestera de la signature des résultats par le juge-arbitre.

~~**SW 2.12.2**—Les secrétaires doivent contrôler les forfaits après les séries ou les finales, inscrire les résultats sur des formulaires officiels, dresser une liste de tous les nouveaux records établis et tenir les scores à jour le cas échéant.~~

**SW 2.13 ~~Bureau de Contrôle~~ Enregistreur (autre que pour les Jeux Olympiques et les Championnats du Monde)**

**SW 2.13.1** Les secrétaires doivent contrôler les forfaits après les séries ou les demi-finales, inscrire les résultats sur des formulaires officiels, dresser une liste de tous les nouveaux records établis et tenir les scores à jour le cas échéant.

*Commentaire FFN :*

*Au sein de la FFN l'officiel désigné pour cette fonction est appelé « Superviseur »*

## **SW 2.14 Superviseur contrôle Vidéo**

**SW 2.14.1** Le superviseur du contrôle vidéo doit s'assurer que les juges vidéo sont à leurs postes respectifs et remplissent leur fonction pendant la compétition.

**SW 2.14.2** Le superviseur du contrôle vidéo doit visionner et confirmer toutes les infractions signalées par les juges vidéo.

**SW 2.14.3** Le superviseur du contrôle vidéo doit visionner et confirmer toutes les infractions qui lui sont rapportées par le juge-arbitre

**SW 2.14.4** Le superviseur du contrôle vidéo doit signaler au juge-arbitre toute infraction confirmée au contrôle vidéo.

## **SW 2.15 Juge vidéo**

**SW 2.15.1** Chaque juge vidéo doit s'assurer que les règles relatives au style de nage correspondant à l'épreuve sont respectées et doit observer les virages et l'arrivée.

**SW 2.15.2** Les juges vidéo doivent signaler toute infraction constatée au superviseur du contrôle vidéo. Si l'infraction est confirmée, le juge vidéo doit remplir la fiche de disqualification.

*Commentaire TSC FINA & FFN :*

*Intégration dans le règlement de l'arbitrage vidéo et des fonctions associées.*

## **SW 3.2 Demi-Finales et Finales**

**SW 3.2.1** Dans les demi-finales, les séries seront attribuées conformément l'article SW 3.1.1.2.

**SW 3.2.2** Lorsque des séries éliminatoires ne sont pas nécessaires, les couloirs seront attribués conformément l'article SW 3.1.2 ci-dessus. Lorsque des séries éliminatoires ou des demi-finales ont eu lieu, les couloirs doivent être affectés conformément à l'article SW 3.1.2, mais en fonction des temps établis au cours de ces séries.

**SW 3.2.3** Dans le cas où des nageurs de la même série ou de séries différentes ont des temps égaux enregistrés au 100<sup>ème</sup> de seconde pour la huitième / dixième ou la seizième / vingtième place selon qu'on utilise 8 ou 10 lignes, ils devront nager de nouveau pour déterminer quel nageur accédera aux finales appropriées. Une telle course ~~doit~~ peut avoir lieu après que tous les nageurs concernés aient ont achevé leur série à l'horaire convenu entre la direction de la compétition et les parties concernées. Une autre course ~~aura~~ pourra avoir lieu si de nouveau des temps égaux sont enregistrés. Si nécessaire un barrage pourra avoir lieu pour déterminer le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> réserviste si des temps ex-æquo sont enregistrés.

*Commentaire TSC FINA :*

*Il n'est pas nécessaire de faire courir le barrage si un ou plusieurs concurrents ne souhaitent le nager.*



**SW 3.2.4** Quand un ou plusieurs nageurs déclarent forfait pour une demi-finale ou une épreuve finale, des remplaçants seront appelés dans l'ordre des classements dans les séries ou les demi-finales. Dans la mesure du possible, l'épreuve ou les épreuves doivent faire l'objet d'une nouvelle répartition et des listes de départs supplémentaires doivent être publiées détaillant les changements ou substitutions, conformément à la règle SW 3.1.2.

*Commentaire TSC FINA :*

*Il peut ne pas être possible de redistribuer les concurrents par manque de temps.*

**SW 4.4** ~~Tout nageur partant avant le signal de départ sera disqualifié.~~ Tout nageur qui initie le départ avant le signal de départ pourra être disqualifié. Si le signal de départ est émis avant que la disqualification ne soit déclarée, la course continuera et le nageur ou les nageurs seront disqualifiés à la fin de la course. Si la disqualification est déclarée avant le signal de départ, le signal ne doit pas être donné, mais les nageurs restants doivent être rappelés, et le starter redonne le départ. Le Juge-arbitre reprend la procédure de départ à partir du long coup de sifflet (le second pour le dos) conformément à l'article SW 2.1.5.

*Commentaire TSC FINA :*

*Il s'agit de l'intégration dans le règlement de la précédente interprétation de la FINA.*

*A noter qu'un mouvement corporel de type « secousse » n'est pas considéré comme le début du départ*

## SW 6 DOS

**SW 6.1** Avant le signal de départ, les nageurs doivent s'aligner dans l'eau face à l'extrémité de départ, avec les deux mains placées sur les poignées de départ. Il est interdit de se tenir dans ou sur les trop-pleins ou d'accrocher les orteils au bord du trop-plein. Lorsque le dispositif de départ en dos est utilisé, ~~les orteils des deux~~ au moins un orteil de chaque pied ~~doivent~~ doit être en contact avec le mur ou la plaque de touche. Accrocher les orteils sur le dessus de la plaque de touche est interdit.

**SW 7.2** A partir du début de la première traction de bras après le départ et après chaque virage, le corps doit être en position ventrale. A aucun moment il n'est permis de se tourner sur le dos, sauf au virage où après le toucher du mur il est permis de tourner de n'importe quelle manière dès lors que le corps est en position ventrale après avoir quitté le mur. Dès le départ et tout au long de la course, le cycle des mouvements doit comporter un mouvement de bras et un mouvement de jambes dans cet ordre. Tous les mouvements des bras doivent être simultanés ~~et dans le même plan horizontal~~ sans mouvement alterné.

*Commentaire TSC FINA :*

*Vérifier que les bras du nageur sont dans le même plan horizontal est très difficile à juger. Ce qui est important à respecter est que les bras ont des mouvements simultanés et non alternés.*

**SW 7.4** Pendant chaque cycle complet, une partie quelconque de la tête du nageur doit couper la surface de l'eau. Tous les mouvements des jambes doivent être simultanés ~~et dans le même plan horizontal~~ sans mouvement alterné.

*Commentaire TSC FINA :*

*Vérifier que les jambes du nageur sont dans le même plan horizontal est très difficile à juger. Ce qui est important à respecter est que les bras ont des mouvements simultanés et non alternés.*

## SW 9 QUATRE NAGES

**SW 9.1** Dans les épreuves de 4 nages individuelles, le nageur couvre les quatre nages dans l'ordre suivant : Papillon, Dos, Brasse et Nage Libre. Chaque nage doit couvrir un quart (1/4) de la distance.

Lors du parcours de nage libre, être en position sur le dos après avoir quitté le mur est permis mais aucun battement de jambes n'est autorisé tant que le nageur n'est pas repassé en position ventrale, moment à partir duquel il peut commencer des battements ou coups de pieds de papillon.

*Commentaire TSC FINA :*

*Il s'agit de l'intégration dans le règlement de la précédente interprétation de la FINA (voir ci-après*

**SW 9.2** En nage libre le nageur doit être en position ventrale, sauf lors de l'exécution du virage. Le nageur doit se retrouver en position ventrale avant tout battement ou mouvement.

**SW 9.3** Dans les épreuves de relais 4 nages, les nageurs couvriront les quatre nages dans l'ordre suivant : Dos, Brasse, Papillon, et Nage Libre. Chaque nage doit couvrir un quart (1/4) de la distance.

**SW 9.4** Chaque partie s'achève conformément à la règle qui s'applique à la nage concernée.

**SW 10.1** Toutes les courses individuelles doivent être organisées en séparant les filles et les garçons.

**SW 10.2** Un nageur nageant seul toute l'épreuve doit couvrir la distance complète pour se qualifier. Un nageur qui ne parcourt pas toute la distance conformément au règlement FINA doit être disqualifié

*Commentaire TSC FINA :*

*Un nageur qui ne parcourt pas toute la distance doit être disqualifié et non enregistré comme « n'a pas fini (DNF) »*

**SW 10.3** Sur la plage de départ, après avoir respecté le protocole de présentation décrit à l'article SW 1.5, les compétiteurs doivent retirer immédiatement leurs vêtements à l'exception du maillot de bain.

*Commentaire FFN :*

*En cohérence avec la nouvelle procédure de départ.*

**SW 10.89** Aucun nageur ne sera autorisé à utiliser ou à porter un équipement ou un maillot de bain qui puisse améliorer sa vitesse, sa flottabilité ou son endurance pendant une compétition (tels que des gants palmés, palmes, nageoires, bandes élastiques, matières adhésives, etc.). L'utilisation de la technologie et les dispositifs automatisés de collecte de données sont autorisés dans le seul but de collecter des données. Les dispositifs automatisés ne doivent pas être utilisés pour transmettre des données, des sons ou des signaux au nageur et ne doit pas être utilisé pour aider sa vitesse.

Il est permis de porter des lunettes de natation. Aucun « strap (ruban) » sur le corps n'est autorisé à moins qu'il ne soit approuvé par le Comité Médical.

*Commentaire TSC FINA :*

*Cela permettra de collecter des données pendant la course, et pourra également être utilisé pour la retransmission/présentation des courses.*

*Commentaire FFN :*

*Une note d'information précisera les modalités de mise en œuvre de ce point de règlement.*

**SW 10.12** Les prises de relais doivent être réalisées sur le plot de départ.  
S'élaner de la plage de départ n'est pas permis.

*Commentaire TSC FINA :*

*Confirmation que les prises de relais sont faites à partir du plot de départ afin de garantir la sécurité et que s'élaner de la plage de départ est interdit.*



**SW 11.1** Le fonctionnement de l'équipement de classement automatique doit être placé sous la surveillance d'officiels désignés. Les temps enregistrés par l'équipement automatique doivent être utilisés pour déterminer le gagnant, tous les classements et le temps pour chaque couloir. Le classement et les temps ainsi déterminés priment sur les décisions des chronométreurs. En cas de panne de l'équipement automatique ou s'il est évident qu'il y a eu un fonctionnement défectueux de l'équipement, ou qu'un nageur n'a pas réussi à actionner l'équipement, les enregistrements des chronométreurs seront officiels (voir l'article SW 13.3).

Dans le cas d'une défaillance de tous les dispositifs de chronométrage d'une ligne, le nageur peut se voir proposer un renager.

*Commentaire TSC FINA :  
Intégration d'une bonne pratique.*

**SW 11.3.3** Avec seulement deux (2) des trois (3) chronomètres en fonctionnement le temps moyen constituera le temps officiel. Lorsque le calcul de la moyenne donne une valeur exprimée en millième de seconde, la troisième décimale doit être supprimée sans arrondi.